

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 25/1 (1998)

DOI: 10.11588/fr.1998.1.61176

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

(S. 221–244), geht schließlich auf die frühe kommunale Entwicklung in Lucca und Umgebung ein, die natürlich auf dem wachsenden Wohlstand der führenden Kreise beruhte, aber deren Herrschaft weit mehr durch wechselseitigen Konsens als durch die Gewalttat einzelner etablierte.

Das gemeinsame Schlußwort (S. 245–271) setzt die verschiedenen Beiträge zueinander in Beziehung. Akzentuiert werden die Vielfalt der zeitgenössischen Funktionen von Urkunden (nicht allein als Beweismittel), die soziale Geltung durch Besitz, der Anachronismus einer Unterscheidung von öffentlicher und privater Macht.

Rudolf SCHIEFFER, München

Herbert SCHNEIDER (éd.), *Die Konzilsordines des Früh- und Hochmittelalters*, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 1996, in-4°, XXVIII–654 p. (Monumenta Germaniae Historica. Ordines de celebrando concilio).

Herbert Schneider propose un corpus des manuscrits contenant l'*ordo De celebrando concilio* depuis son apparition au IV<sup>e</sup> Concile de Tolède, en 633, jusqu'à l'*ordo 7* du pontifical romain révisé par Innocent III (1198–1216), un classement de ses différentes formes (30 *ordines*), et une édition de toutes les versions répertoriées, qui sont au nombre de 43.

L'*ordo De celebrando concilio* se trouve d'abord dans les collections canoniques (*Collectio Hispana*, *Collectio Novariensis*, mss pseudoisidoriens, etc.) et sans doute, indépendamment, sous forme de *libelli*. S'il peut éventuellement figurer dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle dans quelques ébauches de pontificaux (*Codex Rationis*, ou ms. de Cologne, Bibl. cap. 138), cela reste très exceptionnel jusqu'au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Il entre alors dans cette grande compilation d'*ordines* en provenance de Rome qu'est le pontifical romano-germanique (*Ordo 7* de Schneider).

H. Schneider a procédé à un recensement des manuscrits contenant cet *ordo*, étendu jusqu'aux manuscrits perdus dont le contenu est attesté par les éditeurs. Le travail de A.-G. Martimort sur Edmond Martène (*Studi e Testi* 279) s'avère ici irremplaçable. C'est ainsi qu'apparaît (*Ordo 5*, n° 47, p. 244) ce pontifical de Beauvais, enregistré sous le n° 37 dans le catalogue des manuscrits de la cathédrale dressé au début du XV<sup>e</sup> siècle, et dont Martène a édité l'*ordo qualiter ab episcopo synodus agatur* d'après une copie fournie par Godefroid Hermant, mais dont on perd la trace au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il est possible d'ajouter ici une précision et un complément. Les transcriptions effectuées par G. Hermant n'ont pas été retrouvées, mais il est probable que tout ne soit pas perdu: le 32<sup>e</sup> tome des manuscrits de la collection Bucquet-Aux-Cousteaux, conservée à la Bibliothèque municipale de Beauvais, contient quelque 150 pages d'«Extraits des liturgies, pontificaux et livres d'église de Saint-Pierre de Beauvais et autres de la Ville ou Diocèse»; c'est une copie effectuée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et provenant du curé de Saint-Germer, l'abbé Bornet (1880); or il ressort de l'ensemble que le document original devait dater des années 1680, et il est tentant d'en attribuer la paternité au bibliothécaire de la cathédrale de Beauvais, G. Hermant. On trouve parmi ces «Extraits» la copie de cet *ordo qualiter ab episcopo synodus agatur* contenu dans le pontifical de Saint-Pierre de Beauvais (Beauvais, BM, Bucquet-Aux-Cousteaux 32, p. 263); l'auteur de la transcription ajoute que le même *ordo* se trouve aussi sur un autre manuscrit, le pontifical de Saint-Lucien de Beauvais, lui-aussi perdu, mais connu cependant de Martène qui en édite des extraits (Martimort, n° 54).

La seconde phase du travail d'H. Schneider consiste à classer les manuscrits selon les types, manuscrits de droits canoniques, recueils juridiques, manuscrits liturgiques, et autres, ce qui est de la plus extrême importance. L'apparition d'un *ordo* dans un livre liturgique, le pontifical, en consacre l'usage.

Enfin, H. Schneider édite les *ordines De celebrando concilio* dans tous leurs états, quelle qu'aît pu être leur audience. Evidemment, le traitement sur un pied d'égalité d'un *ordo* dont l'usage général et prolongé est avéré, et d'un *ordo* manifestement peu utilisable et peu utilisé peut créer quelques confusions. C'est un choix délibéré de l'éditeur auquel nous souscrivons:

il convient, en effet, de partir de l'axiome selon lequel l'*ordo* n'aurait pas été recopié s'il n'avait été destiné à servir dans la pratique. Comme, de plus, il permet la reconstitution du cérémonial en usage à une époque donnée dans une aire géographique donnée, son édition dans toutes ses diversités régionales s'avère indispensable à l'historien du culte et au liturgiste. L'option prise ici offre donc l'intérêt de présenter tous les *ordines* dans toutes leurs versions, sans préjuger aucunement de leur réception. L'A. met ainsi à la disposition de l'historien un remarquable instrument de travail où tout est fait pour lui faciliter la tâche. Son souci de classement, de clarification donc, se retrouve dans l'édition où l'appareil critique est regroupé par type de manuscrits, ou type de collections (*Ordo* 2, où l'éditeur distingue le texte wisigothique du texte pseudoisidorien; *Ordo* 5, Buchard de Worms [mss. italiens], et Yves de Chartres [pontificaux français]; etc.).

L'ouvrage est doté d'une bonne introduction de 124 pages et d'une «généreuse» bibliographie; sa consultation est considérablement facilitée par une indexation scrupuleuse: Index des titres, Incipit des *ordines*, Incipit des oraisons, textes bibliques, canons, etc. (au nombre de 342), Index des manuscrits, Index des noms propres, Index des mots, et Index des citations bibliques (où l'on remarquera la place écrasante des Psaumes, et, dans une moindre mesure, de l'évangile de Matthieu).

C'est un travail magistral que nous offre Herbert Schneider, et qui pourrait servir de modèle au traitement des principaux *ordines*.

Guy LANOË, Paris

Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern. Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17./18. Februar 1994 in Bonn, éd. Rudolf SCHIEFFER, Opladen (Westdeutscher Verlag) 1996, 196 p. (Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften, 97).

Voici plusieurs décennies, certains érudits polémiquaient (déjà) sur la promulgation orale et la rédaction des capitulaires. La préparation de l'édition par les M. G. H. des diplômes de Louis le Pieux, dans le cadre de laquelle le colloque dont les actes sont à présent publiés fut organisé, serait-elle prétexte à rouvrir la querelle? A vrai dire, la question de la part de l'écrit dans la société carolingienne fut à nouveau posée en d'autres occasions – et le débat est toujours vif, comme en témoigne la contribution de Hubert MORDEK, qui croise le fer avec R. McKitterick (*Kapitularen und Schriftlichkeit*, p. 34–66). On souhaiterait parfois que l'auteur mène plus loin son analyse, par exemple à propos du manuscrit B.N. lat. 2718; en revanche, à propos des archives du Palais, son exposé est bien documenté. Somme toute, H. Mordek propose un plaidoyer vibrant (et illustré) en faveur du caractère à la fois oral et écrit du droit franc. Il n'empêche qu'en circonscrivant ces journées de Bonn à l'étude du seul domaine de l'écrit en matière administrative, les organisateurs ont conduit les intervenants à forcer le trait, au risque de la caricature (ce que H. Mordek est le premier à regretter): bien évidemment, le recours à l'écrit était indispensable pour gérer l'empire carolingien! Défendre cette thèse revient à enfoncer des portes ouvertes. Par conséquent, on ne doit s'attendre à aucune révélation fracassante à la lecture de ces articles. En revanche, on y trouvera nombre d'observations fort précieuses et érudites, par exemple sur la rédaction des actes de renonciation au siècle et autres promesses faites par les profès, étudiés par Josef SEMMLER, qui s'intéresse également aux rédactions de la règle monastique à l'occasion de la réforme encouragée par Louis le Pieux et rappelle l'usage que l'on pouvait faire des archives monastiques à l'exemple du cas célèbre du sort réservé à la communauté de Saint-Denis (*Administration und Schriftlichkeit im Dienste der Reform*, p. 67–84).

Le volume est en réalité ouvert par une réflexion, voire une méditation, de David GANZ sur l'acte d'écrire aux temps carolingiens (*Temptabat et scribere. Vom Schreiben in der Karo-*